



**Ressource Handicap
Formation**

DOSSIER DE SYNTHÈSE

Notre Politique Accessibilité

dossier généré le : 08/09/2026



Nom de la structure : **HERIT INSTITUT**

Nom du groupe projet accessibilité : **Site principal**

Numéro Siren : **879066728**

Numéro NDA : **84691692069**

Personne ayant généré le dossier : **Sylvie ROSSI**

Code de vérification de l'attestation : **<https://ara.rhf-accessibilite.fr/espace-personnel/verification-attestation-structure/7356203be9a7985db75130486cba3281>**

NOTRE AUTO-POSITIONNEMENT

ORGANISER UNE ACCESSIBILITÉ POUR TOUS

1 - Cadre et organisation d'une accessibilité pour tous

1.1 Avez-vous défini une politique accessibilité pour faciliter l'inclusion des apprenants en situation de handicap au sein de votre organisme ?

Niveau de réalisation : 100 %

Réalisations/actions conduites :

HERIT INSTITUT® s'engage à favoriser l'accès de ses formations aux personnes en situation de handicap et aux personnes présentant des besoins spécifiques.

Les formations sont organisées au sein du centre Les 2 Cèdres à Chassieu, établissement recevant du public (ERP) de catégorie 5.

Les besoins spécifiques peuvent être identifiés en amont de la formation afin d'étudier avec l'apprenant les adaptations nécessaires et réalisables.

Toutes nos formations peuvent être proposées en présentiel ou en distanciel, permettant d'adapter les modalités de suivi lorsque cela répond aux besoins de l'apprenant.

Selon les situations, des adaptations peuvent également concerner le rythme et les pauses, les supports et consignes pédagogiques, l'installation dans la salle ou les modalités d'évaluation.

La démarche d'accessibilité fait l'objet d'une amélioration continue, notamment grâce aux ressources et outils proposés par l'Agefiph et la Ressource Handicap Formation.

Éléments observables :

Classement du centre Les 2 Cèdres en ERP de catégorie 5 ; documents relatifs à l'ERP et à l'accessibilité des locaux ; informations pratiques transmises aux stagiaires ; possibilité de suivi des formations en présentiel ou distanciel ; programmes et supports pédagogiques ; recueil des besoins spécifiques ; démarche d'auto-positionnement Agefiph.

1.2 Un référent handicap est-il nommé et dispose-t-il des conditions lui permettant d'exercer pleinement sa mission ?

Niveau de réalisation : 100 %

Réalisations/actions conduites :

Sylvie-Aurore Rossi, fondatrice et responsable de HERIT INSTITUT®, assure la fonction de référente handicap.

Marianne Seguin rejoint également l'équipe comme personne ressource handicap, accessibilité et neurodiversité, afin de renforcer cette organisation.

Le rôle du référent consiste notamment à faciliter l'identification des besoins, échanger avec les apprenants concernés, rechercher les adaptations possibles, sensibiliser les intervenants et mobiliser si nécessaire des ressources extérieures spécialisées.

La présence d'une seconde personne ressource permet également d'élargir notre réflexion sur la prise en compte des handicaps invisibles et des profils neuroatypiques

Éléments observables :

Identification de la référente handicap dans les documents de l'organisme ; organigramme ou fiche de fonction ; coordonnées permettant aux apprenants de solliciter la référente ; désignation de Marianne Seguin comme personne ressource ; démarche Agefiph/RHF et éléments de veille sur le handicap.

1.3 Avez-vous mis en place une organisation opérationnelle, prenant appui sur votre référent handicap, pour mettre en œuvre votre engagement au progrès dans l'accueil et d'accompagnement des apprenants en situation de handicap ?

Niveau de réalisation : 100 %

Réalisations/actions conduites :

Une réflexion a été conduite après visionnage des Ressources écrites du Ressource Handicap et une réunion bi-annuelle avec Clotilde FAYOLLET (Agefiph a été planifiée). Après les propositions de la réunion du 2 septembre 2026 de mme FAYOLLET, j'ai intégré Marianne SEGUIN, elle même porteuse de handicap, pour constituer une équipe projet.

HERIT INSTITUT® a mis en place une organisation permettant de prendre en compte les besoins spécifiques des apprenants avant et pendant leur parcours.

Les apprenants sont invités à signaler leurs besoins afin qu'un échange individualisé puisse avoir lieu avec la référente handicap.

Les adaptations sont étudiées au cas par cas et peuvent notamment porter sur les modalités de suivi (présentiel ou distanciel), le rythme, les pauses, l'installation dans la salle, l'accessibilité des supports, les consignes pédagogiques ou les modalités d'évaluation.

Lorsque cela est nécessaire, les informations utiles à l'accompagnement sont transmises aux intervenants concernés, avec l'accord de l'apprenant et dans le respect de la confidentialité.

L'Institut poursuit actuellement la formalisation de cette organisation afin d'améliorer notamment la prise en compte des handicaps invisibles et de la neurodiversité.

Eléments observables :

Réunions AGEFIPH et documents sous Digiforma notre espace Formation - Questionnaires ou documents permettant le recueil des besoins ; échanges avec les apprenants ; programmes et supports de formation ; modalités présentiel/distanciel ; adaptations pédagogiques réalisées lorsque nécessaire ; documents d'accueil ; procédure ou organisation handicap ; suivi des améliorations mises en œuvre.

1.4 Collaborez-vous avec un réseau d'acteurs internes et/ou externes pour venir en appui de votre démarche d'accueil et d'accompagnement des apprenants en situation de handicap ?

Niveau de réalisation : 100 %

Réalisations/actions conduites :

HERIT INSTITUT® développe et formalise actuellement son réseau de ressources internes et externes concernant le handicap.

En interne, Sylvie-Aurore Rossi est référente handicap et Marianne Seguin rejoint l'équipe comme personne ressource sur les questions de handicap, d'accessibilité et de neurodiversité.

En externe, HERIT INSTITUT® a identifié notamment l'Agefiph et la Ressource Handicap Formation Auvergne-Rhône-Alpes comme interlocuteurs susceptibles d'être mobilisés pour accompagner l'Institut dans l'analyse des besoins, la recherche d'adaptations et l'orientation vers des ressources spécialisées.

Une prise de contact avec la Ressource Handicap Formation Auvergne-Rhône-Alpes a déjà été engagée.

Cette démarche vise à constituer progressivement un réseau mobilisable lorsqu'une situation nécessite une expertise dépassant les possibilités internes de l'organisme.

Eléments observables :

Réunions AGEFIPH et documents sous Digiforma notre espace Formation: avec le réseau de l'Agefiph. Réunion avec mme FAYOLLET

2 - Mobilisation & Professionnalisation des collaborateurs

2.1 Informez-vous et sensibilisez-vous l'ensemble de vos collaborateurs pour leur permettre d'être acteurs de votre démarche de progrès en matière d'accueil et d'accompagnement des apprenants en situation de handicap ?

Niveau de réalisation : 100 %

Réalisations/actions conduites :

Informations données et suivies sous digiformaHERIT INSTITUT® est une structure à taille humaine dans laquelle les questions relatives aux besoins spécifiques des apprenants peuvent être abordées directement avec les personnes intervenant dans les formations.

Sylvie-Aurore Rossi, référente handicap, assure la transmission des informations utiles aux intervenants et collaborateurs afin qu'ils puissent participer à l'accueil et à l'accompagnement des apprenants concernés, dans le respect de la confidentialité.

L'arrivée de Marianne Seguin comme personne ressource handicap, accessibilité et neurodiversité vient renforcer cette organisation et permettra de développer davantage la sensibilisation de l'équipe, notamment concernant les handicaps invisibles et les profils neuroatypiques.

HERIT INSTITUT® s'appuie également sur les ressources de l'Agefiph et de la Ressource Handicap Formation afin de professionnaliser progressivement ses pratiques.

La sensibilisation porte notamment sur l'identification des besoins, l'attitude à adopter lorsqu'un apprenant fait part d'une difficulté, la transmission de l'information à la référente handicap et la recherche d'adaptations pédagogiques adaptées à chaque situation.

Eléments observables :

Identification de Sylvie-Aurore Rossi comme référente handicap ; intégration de Marianne Seguin comme personne ressource handicap et neurodiversité ; échanges et consignes transmis aux intervenants ; ressources et outils Agefiph/RHF consultés ; auto-positionnement Agefiph en cours ; actions de veille et de sensibilisation relatives au handicap, à l'accessibilité et à la neurodiversité.

3 - Dynamique de progrès continu

3.1 Organisez-vous le suivi quantitatif et qualitatif de vos pratiques d'accueil et d'inclusion en associant la communauté des apprenants et l'ensemble de vos partenaires ?

Niveau de réalisation : 100 %

Réalisations/actions conduites :

HERIT INSTITUT® réalise déjà un suivi qualitatif de ses formations à travers les questionnaires de satisfaction, les bilans de formation et les échanges directs avec les apprenants.

Les éventuelles difficultés ou besoins spécifiques exprimés par les participants peuvent ainsi être identifiés et donner lieu à une adaptation pendant la formation ou à une amélioration pour les sessions suivantes.

Les retours des apprenants et des intervenants sont pris en compte dans notre démarche d'amélioration continue.

HERIT INSTITUT® souhaite désormais renforcer ce suivi en identifiant plus spécifiquement les situations ayant nécessité une adaptation liée au handicap ou à un besoin particulier, ainsi que les solutions mises en œuvre et leur efficacité.

La démarche d'auto-positionnement engagée auprès de l'Agefiph participe également à cette volonté de mieux structurer et suivre notre politique d'accessibilité.

Eléments observables :

Questionnaires de satisfaction et évaluations réalisés via Digiforma ; bilans de formation ; échanges avec les apprenants ; éventuelles demandes d'adaptation et réponses apportées ; suivi des réclamations et axes d'amélioration ; démarche d'auto-positionnement Agefiph ; plan d'amélioration de l'accessibilité en cours de formalisation.

3.2 Organisez-vous une veille sur vos obligations réglementaires concernant le handicap et l'accessibilité ?

Niveau de réalisation : 100 %

Réalisations/actions conduites :

HERIT INSTITUT® réalise une veille concernant ses obligations en matière de handicap et d'accessibilité dans le cadre de son activité d'organisme de formation et de son engagement Qualiopi.

Cette veille s'appuie notamment sur les informations et ressources mises à disposition par l'Agefiph, la Ressource Handicap Formation Auvergne-Rhône-Alpes et les ressources relatives à la réglementation applicable aux organismes de formation et aux établissements recevant du public.

Le centre de formation Les 2 Cèdres étant un ERP de catégorie 5, la veille porte également sur les obligations relatives à l'accueil et à l'accessibilité du public dans les locaux.

La démarche d'auto-positionnement Agefiph actuellement réalisée permet de compléter cette veille, d'identifier les points à améliorer et de faire évoluer progressivement les pratiques de HERIT INSTITUT®.

Éléments observables :

Ressources Agefiph et Ressource Handicap Formation consultées ; auto-positionnement sur la plateforme Agefiph ; échanges avec la RHF Auvergne-Rhône-Alpes ; veille réglementaire Qualiopi ; documents relatifs à l'ERP de catégorie 5 ; registre public d'accessibilité s'il est disponible ; documents et procédures internes actualisés à la suite de la veille.

4 - Accessibilité du bâti

4.1 Etes-vous en mesure d'attester du respect des règles de sécurité et d'accessibilité pour l'ensemble des locaux dans lesquels se déroulent vos actions de formation ?

Niveau de réalisation : 100 %

Réalisations/actions conduites :

Les formations en présentiel de HERIT INSTITUT® se déroulent principalement au centre Les 2 Cèdres à Chassieu, établissement recevant du public (ERP de catégorie 5).

La sécurité et les conditions d'accueil du public sont prises en compte dans l'organisation du centre et font l'objet d'un suivi conformément aux obligations applicables à l'établissement.

Lorsqu'un apprenant signale une situation de handicap ou un besoin particulier, les conditions d'accès et d'accueil sont étudiées en amont afin de vérifier que les locaux et l'organisation de la formation sont compatibles avec ses besoins et, le cas échéant, de rechercher les adaptations nécessaires.

Toutes les formations HERIT pouvant également être proposées en distanciel, cette modalité peut constituer une possibilité complémentaire lorsque le présentiel présente une difficulté particulière et que le distanciel répond effectivement aux besoins de l'apprenant.

Lorsque des formations sont organisées exceptionnellement dans un autre lieu, HERIT INSTITUT® veille à prendre en compte les conditions d'accueil, de sécurité et d'accessibilité du lieu retenu.

Éléments observables :

Documents relatifs au classement des 2 Cèdres en ERP de catégorie 5 ; registre de sécurité de l'établissement ;

5 - Accessibilité numérique et pédagogique

5.1 Avez-vous organisé l'accessibilité aux informations et contenus pédagogiques ?

Niveau de réalisation : 100 %

Réalisations/actions conduites :

HERIT INSTITUT® organise l'accès aux informations et aux contenus pédagogiques à travers plusieurs supports complémentaires.

Le site internet de l'Institut permet aux apprenants de consulter en amont les informations relatives aux formations, aux programmes, aux modalités pratiques et aux possibilités de contact.

Chaque apprenant bénéficie également d'un espace apprenant Digiforma, lui permettant d'accéder de manière dématérialisée aux informations et documents liés à son parcours de formation. Digiforma est également utilisé pour différentes étapes du suivi administratif et pédagogique de la formation.

Les formations peuvent être suivies en présentiel ou en distanciel, ce qui permet d'adapter les modalités d'accès lorsque cette solution répond aux besoins de l'apprenant.

Pendant la formation, les contenus sont transmis sous différentes formes : explications orales, supports pédagogiques écrits et numériques, démonstrations et exercices pratiques. Les consignes peuvent être reformulées ou explicitées lorsque cela est nécessaire.

Lorsqu'un besoin spécifique est identifié, la référente handicap étudie avec l'apprenant les adaptations possibles afin de faciliter son accès aux informations et aux contenus.

HERIT INSTITUT® poursuit actuellement l'amélioration de l'accessibilité de ses supports numériques et pédagogiques, notamment pour mieux prendre en compte les handicaps invisibles et les profils neuroatypiques.

Eléments observables :

Site internet HERIT INSTITUT® ; programmes de formation en ligne ; espace apprenant Digiforma ; documents et informations mis à disposition sur Digiforma ; supports de cours numériques et papier ; communications adressées aux apprenants ; modalités de formation présentielle et distancielle ; exemples de supports pédagogiques ; procédure de recueil des besoins spécifiques.

5.2 Avez-vous recensé le matériel disponible susceptible de réduire les situations de handicap ? (matériel, mobilier, outils, logiciels...)

Niveau de réalisation : 100 %

Réalisations/actions conduites :

Niveau d'avancement :
En place – recensement et amélioration continue

Réalisations/actions conduites :

HERIT INSTITUT® dispose d'un environnement pédagogique et numérique de qualité permettant d'adapter les conditions de formation en fonction des besoins des apprenants.

Pour les formations en distanciel ou hybrides, l'Institut dispose notamment d'un micro professionnel Blue Yeti, de plusieurs caméras HD et d'un écran panoramique de grande dimension. Ces équipements permettent d'améliorer la qualité du son et de l'image, la visibilité des participants et des supports ainsi que les conditions d'interaction avec le formateur.

Le centre dispose également de matériel informatique et audiovisuel, de supports pédagogiques numériques et d'un accès à Digiforma et à l'espace apprenant, permettant aux participants de retrouver leurs informations et documents pédagogiques sous forme dématérialisée.

En présentiel, l'organisation de la salle et le mobilier peuvent être adaptés lorsque cela est nécessaire afin de faciliter l'installation et les conditions d'apprentissage.

Ces équipements ne constituent pas nécessairement des dispositifs de compensation spécialisés. Lorsqu'un besoin particulier nécessite un matériel ou un aménagement spécifique non disponible au sein de l'Institut, la référente handicap étudie les solutions possibles et peut s'appuyer sur les ressources et partenaires spécialisés.

Eléments observables :

Micro professionnel Blue Yeti ; plusieurs caméras HD ; écran panoramique ; équipements informatiques et audiovisuels ; matériel permettant les formations à distance ; mobilier et possibilités d'aménagement de la salle ; supports pédagogiques numériques ; plateforme Digiforma et espace apprenant ; inventaire du matériel disponible.

5.3 Avez-vous organisé l'accessibilité aux tests d'entrée/positionnement, aux évaluations et le cas échéant, aux examens ?

Niveau de réalisation : 100 %

Réalisations/actions conduites :

HERIT INSTITUT® organise les différentes étapes de positionnement et d'évaluation de manière à pouvoir prendre en compte les besoins spécifiques des apprenants.

Les questionnaires de positionnement, évaluations et différents documents de suivi sont notamment accessibles via Digiforma et l'espace apprenant, ce qui permet aux participants d'y accéder de manière dématérialisée depuis leur propre équipement.

Lorsqu'une situation de handicap ou un besoin particulier est signalé, les modalités de passation peuvent être adaptées, dans la mesure du possible, tout en maintenant les objectifs pédagogiques et les compétences évaluées.

Selon les besoins identifiés avec l'apprenant, les adaptations peuvent notamment concerner le temps accordé, la reformulation ou l'explicitation des consignes, les conditions matérielles de passation, l'utilisation d'un support numérique, l'accompagnement individualisé ou la modalité présentielle/distancielle lorsque celle-ci est pertinente.

La taille humaine de HERIT INSTITUT® permet également un échange direct avec l'apprenant et une adaptation au cas par cas, en lien avec la référente handicap.

Eléments observables :

Espace apprenant Digiforma ; questionnaires de positionnement ; évaluations des acquis ; questionnaires et bilans de fin de formation ; supports et consignes d'évaluation ; modalités présentielle/distanciel ; échanges permettant le recueil des besoins spécifiques ; exemples d'adaptations mises en œuvre lorsqu'une situation le nécessite.

6 - Communication externe

6.1 Communiquez-vous auprès du public sur votre politique d'accessibilité et votre démarche d'accueil et d'accompagnement des apprenants en situation de handicap ?

Niveau de réalisation : 100 %

Réalisations/actions conduites :

HERIT INSTITUT® informe les futurs apprenants de la possibilité de signaler une situation de handicap ou un besoin spécifique afin que les conditions d'accès et de suivi de la formation puissent être étudiées avec eux.

Cette information est communiquée à travers différents supports : site internet HERIT INSTITUT®, programmes et documents de formation, Digiforma et espace apprenant, ainsi que lors des échanges directs précédant l'inscription.

Les personnes concernées peuvent prendre contact avec l'Institut afin d'échanger de manière confidentielle sur leurs besoins et sur les adaptations envisageables.

La possibilité de suivre les formations en présentiel ou en distanciel fait également partie des modalités pouvant faciliter l'accès à la formation lorsque cette solution est adaptée à la situation de l'apprenant.

HERIT INSTITUT® travaille actuellement à renforcer la visibilité de sa politique handicap et à mieux identifier la référente handicap sur ses différents supports de communication.

Eléments observables :

Site internet HERIT INSTITUT® ; pages et programmes de formation ; mentions relatives à l'accessibilité et aux besoins spécifiques ; coordonnées de la référente handicap ; documents transmis avant l'entrée en formation ; Digiforma et espace apprenant ; modalités présentielle/distanciel ; échanges avec les candidats et apprenants.

6.2 Informez-vous l'ensemble de vos partenaires (SPE, employeurs, région, OPCO...) sur les modalités et contenus de votre démarche d'accueil et d'accompagnement des apprenants en situation de handicap ?

Niveau de réalisation : 80 %

Réalisations/actions conduites :

HERIT INSTITUT® prend en compte les exigences relatives à l'accueil des personnes en situation de handicap dans ses relations avec les différents acteurs participant aux parcours de formation : intervenants, financeurs, OPCO et autres partenaires concernés.

Lorsque la situation d'un apprenant nécessite une adaptation impliquant un partenaire, les informations nécessaires peuvent être échangées afin de rechercher une solution adaptée, dans le respect de la confidentialité et avec l'accord de la personne concernée.

La démarche actuellement menée avec l'Agefiph et la Ressource Handicap Formation Auvergne-Rhône-Alpes permet à HERIT INSTITUT® de renforcer et formaliser sa politique d'accessibilité.

L'Institut prévoit également de mieux formaliser la communication de cette politique auprès de ses partenaires, notamment en intégrant progressivement les informations relatives à l'accessibilité et au rôle de la référente handicap dans ses documents et supports institutionnels.

Eléments observables :

Programmes et documents de formation ; documents transmis aux financeurs et partenaires ; échanges avec les OPCO lorsqu'ils interviennent dans le financement d'un parcours ; échanges avec les intervenants ; prise de contact avec la Ressource Handicap Formation Auvergne-Rhône-Alpes ; démarche et auto-positionnement Agefiph ; politique handicap et coordonnées de la référente handicap.

S'ADAPTER A CHACUN - PARCOURS DE L'APPRENANT

7 - Identification des publics et repérage des situations de handicap

7.1 Avez-vous mis en place un process de repérage des situations de handicap dès l'accueil et tout au long du parcours de l'apprenant ?

Niveau de réalisation : 100 %

Réalisations/actions conduites :

HERIT INSTITUT® veille à identifier le plus en amont possible les situations de handicap et, plus largement, les besoins spécifiques susceptibles d'avoir une incidence sur le parcours de formation.

Avant l'entrée en formation, les apprenants disposent de plusieurs possibilités pour signaler un besoin particulier : lors des échanges avec l'Institut, au moment de l'inscription et du positionnement, ainsi qu'à travers les informations et documents accessibles via Digiforma et l'espace apprenant.

Lorsqu'un besoin est signalé, un échange individuel et confidentiel peut être organisé avec Sylvie-Aurore Rossi, référente handicap, afin de comprendre les difficultés susceptibles d'être rencontrées et d'identifier avec l'apprenant les adaptations pertinentes.

Le repérage ne s'arrête pas à l'entrée en formation. Il se poursuit tout au long du parcours, notamment grâce aux échanges directs avec les apprenants, à l'observation du déroulement de la formation et aux temps de bilan et d'évaluation.

La taille humaine des groupes facilite également l'identification d'une difficulté qui n'aurait pas été signalée initialement. Dans ce cas, un échange peut être proposé à l'apprenant, sans présumer de l'existence d'un handicap, afin d'identifier ses besoins éventuels.

Les adaptations peuvent ensuite concerner notamment le rythme, les pauses, les consignes, les supports pédagogiques, les modalités d'évaluation, les conditions matérielles ou le recours au présentiel ou au distanciel, selon la situation.

Marianne Seguin, personne ressource handicap, accessibilité et neurodiversité, vient également renforcer cette démarche de repérage et de prise en compte des besoins spécifiques

Eléments observables :

Documents et informations remis avant l'entrée en formation ; Digiforma et espace apprenant ; questionnaires de positionnement ; échanges préalables avec les stagiaires ; coordonnées de la référente handicap ; questionnaires et évaluations en cours et en fin de formation ; questionnaires de satisfaction ; possibilités d'adaptation présentiel/distanciel ; désignation de Marianne Seguin comme personne ressource handicap et neurodiversité.

8 - Définition concertée des besoins de l'apprenant

8.1 Recherchez-vous systématiquement les parties prenantes (internes/externes) à associer pour construire le parcours de formation personnalisé et adapté de l'apprenant, en centre et en situation professionnelle (période de stage ou alternance) ?

Niveau de réalisation : 100 %

Réalisations/actions conduites :

Lorsqu'un apprenant signale une situation de handicap ou un besoin spécifique, HERIT INSTITUT® recherche avec lui les personnes et ressources qu'il est pertinent d'associer à la construction de son parcours.

La référente handicap, Sylvie-Aurore Rossi, constitue le premier interlocuteur de l'apprenant. Marianne Seguin, personne ressource handicap, accessibilité et neurodiversité, peut également être associée à la réflexion sur les adaptations possibles.

Lorsque la situation nécessite une expertise ou des moyens complémentaires, HERIT INSTITUT® peut solliciter les acteurs spécialisés identifiés, notamment l'Agefiph et la Ressource Handicap Formation Auvergne-Rhône-Alpes, ou orienter l'apprenant vers l'interlocuteur compétent.

L'objectif est de rechercher une solution de manière concertée avec l'apprenant, en ne mobilisant que les personnes nécessaires et dans le respect de la confidentialité.

Les formations HERIT ne comportant pas de stage ou de période d'alternance obligatoire en entreprise, cette partie de la question n'est actuellement pas applicable à notre organisation.

Éléments observables :

Référente handicap identifiée ; personne ressource handicap et neurodiversité ; échanges avec les apprenants ; démarche Agefiph ; prise de contact avec la Ressource Handicap Formation Auvergne-Rhône-Alpes ; ressources et coordonnées des partenaires spécialisés identifiés ; documents de recueil des besoins ; suivi individualisé via Digiforma lorsque pertinent.

8.2 Organisez-vous des temps de rencontre afin de définir de manière concertée les besoins d'adaptation en centre et en situation professionnelle (période de stage ou alternance) ?

Niveau de réalisation : 100 %

Réalisations/actions conduites :

Lorsqu'un besoin spécifique est identifié avant ou pendant une formation, un temps d'échange individuel et confidentiel est proposé à l'apprenant afin de définir avec lui les difficultés susceptibles d'être rencontrées et les adaptations qui pourraient faciliter son parcours.

Cet échange permet de partir des besoins exprimés par la personne, plutôt que de présumer des conséquences de son handicap.

Les solutions sont recherchées de manière concertée et peuvent notamment concerner le choix entre présentiel et distanciel, l'organisation et le rythme de la formation, les pauses, l'installation dans la salle, les supports pédagogiques, la reformulation des consignes, les modalités de participation ou d'évaluation.

Lorsque cela est nécessaire, la référente handicap peut associer Marianne Seguin ou solliciter une ressource externe spécialisée afin d'étudier des adaptations complémentaires.

Les besoins peuvent être réévalués tout au long du parcours, notamment lors des échanges avec le formateur et des bilans, afin d'ajuster les adaptations si nécessaire.

Les formations HERIT ne comportant pas de période de stage ou d'alternance obligatoire en entreprise, les adaptations concernent principalement le parcours réalisé au sein de HERIT INSTITUT®, en présentiel ou en distanciel.

Éléments observables :

Échanges préalables avec les apprenants ; questionnaires de positionnement ; Digiforma et espace apprenant ; recueil des besoins spécifiques ; échanges avec la référente handicap ; modalités présentiel/distanciel ; suivi pédagogique pendant la formation ; questionnaires et bilans de fin de formation ; éventuelles traces des adaptations mises en œuvre.

9 - Mise en place & suivi des adaptations

9.1 Mettez-vous en place les adaptations utiles à toutes les étapes de la formation (tests de sélection, positionnement, déroulement de la formation, période en entreprise, évaluation) ?

Niveau de réalisation : 100 %

Réalisations/actions conduites :

HERIT INSTITUT® peut mettre en œuvre des adaptations aux différentes étapes du parcours lorsqu'un besoin spécifique est identifié avec l'apprenant.

Ces adaptations peuvent intervenir dès le positionnement, pendant le déroulement de la formation et lors des évaluations des acquis.

Selon les besoins identifiés, elles peuvent notamment concerner le choix entre présentiel et distanciel, l'organisation du rythme et des pauses, l'installation dans la salle, les conditions de participation, l'accès aux supports pédagogiques, la reformulation des consignes, le temps accordé ou les modalités d'évaluation.

Les outils numériques de l'Institut, notamment Digiforma et l'espace apprenant, permettent également un accès dématérialisé à de nombreux documents et informations liés au parcours.

En distanciel, HERIT INSTITUT® dispose d'un équipement audiovisuel de qualité (micro professionnel Blue Yeti, plusieurs caméras HD, écran panoramique et matériel informatique) permettant de proposer de bonnes conditions d'interaction et de suivi de la formation.

Les adaptations sont définies en concertation avec l'apprenant et peuvent être ajustées au cours de la formation si nécessaire.

Les formations HERIT ne comportent pas de période obligatoire en entreprise ; cette partie de la question n'est donc pas applicable à notre activité.

Éléments observables :

Questionnaires de positionnement et évaluations ; Digiforma et espace apprenant ; supports pédagogiques numériques et papier ; modalités présentiel/distanciel ; équipements audiovisuels et informatiques ; organisation des salles ; échanges avec la référente handicap ; exemples d'adaptations réalisées lorsqu'un besoin a été identifié.

9.2 Organisez-vous le suivi du parcours de l'apprenant et des adaptations réalisées en associant l'ensemble des partenaires (internes/externes) du parcours de formation ?

Niveau de réalisation : 100 %

Réalisations/actions conduites :

HERIT INSTITUT® assure un suivi individualisé du parcours des apprenants afin de vérifier que les conditions de formation et les éventuelles adaptations mises en place restent adaptées à leurs besoins.

Ce suivi repose notamment sur les échanges directs avec l'apprenant et le formateur, l'observation pendant la formation, les évaluations, les bilans et questionnaires de satisfaction ainsi que les outils de suivi disponibles dans Digiforma.

Lorsqu'une adaptation a été mise en place, l'apprenant peut signaler à tout moment une difficulté ou demander un ajustement. La référente handicap peut alors réévaluer avec lui la situation et modifier les modalités d'accompagnement lorsque cela est nécessaire.

Marianne Seguin, personne ressource handicap, accessibilité et neurodiversité, peut également être associée à cette réflexion.

Lorsque la situation nécessite l'intervention d'un acteur extérieur, HERIT INSTITUT® peut solliciter les partenaires spécialisés identifiés, notamment la Ressource Handicap Formation, dans le respect de la confidentialité et avec l'accord de l'apprenant.

L'Institut renforce actuellement la traçabilité des adaptations réalisées et de leur suivi, afin de pouvoir capitaliser sur les situations rencontrées et améliorer progressivement ses pratiques d'accessibilité.

Éléments observables :

Suivi pédagogique dans Digiforma et l'espace apprenant ; évaluations des acquis ; questionnaires de satisfaction ; bilans de formation ; échanges avec les apprenants ; traces des adaptations réalisées lorsqu'elles existent ; suivi par la référente handicap ; tableau de suivi des besoins spécifiques et adaptations ; ressources et contacts RHF/Agéfiph.

10 - Bilan du parcours

10.1 A l'issue de la formation, réalisez-vous un bilan individualisé du parcours de formation et des adaptations mises en place avec l'apprenant et les acteurs clés du parcours de formation ?

Niveau de réalisation : 100 %

Réalisations/actions conduites :

À l'issue de chaque formation, HERIT INSTITUT® réalise un bilan du parcours permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs pédagogiques et de recueillir le retour des apprenants.

Ce bilan s'appuie notamment sur les évaluations des acquis, les questionnaires de satisfaction et les éléments de suivi disponibles dans Digiforma et l'espace apprenant, ainsi que sur les échanges directs avec les participants.

Lorsqu'un apprenant a bénéficié d'une adaptation liée à une situation de handicap ou à un besoin spécifique, un retour peut être réalisé avec lui afin d'évaluer si les aménagements proposés ont été adaptés et suffisants.

Les observations de l'apprenant, du formateur, de la référente handicap et, lorsque cela est pertinent, de la personne ressource handicap sont prises en compte afin d'identifier les éventuelles améliorations à apporter pour la suite de son parcours ou pour de futures formations.

Cette démarche permet également à HERIT INSTITUT® de capitaliser sur les situations rencontrées et d'améliorer progressivement ses pratiques d'accessibilité.

Éléments observables :

Évaluations des acquis ; questionnaires de satisfaction et bilans de fin de formation ; Digiforma et espace apprenant ; échanges de fin de formation ; tableau de suivi des adaptations et besoins spécifiques ; retours des formateurs ; plan d'amélioration continue.

10.2 En cas d'abandon de la formation, les causes de la rupture sont-elles analysées ?

Niveau de réalisation : 100 %

Réalisations/actions conduites :

HERIT INSTITUT® assure le suivi des abandons et interruptions de formation dans le cadre de son dispositif de suivi Qualiopi.

Lorsqu'un apprenant interrompt son parcours, l'Institut cherche à identifier, dans la mesure du possible, les raisons de cette interruption par un échange avec la personne concernée.

Une attention particulière est portée à l'éventuelle existence d'une difficulté liée aux conditions d'apprentissage, à l'accessibilité ou à un besoin spécifique qui n'aurait pas été identifié ou suffisamment compensé.

Cette analyse permet, lorsque cela est pertinent, de rechercher une solution permettant la poursuite du parcours : adaptation pédagogique ou organisationnelle, changement de modalité entre présentiel et distanciel, ajustement du rythme ou orientation vers une ressource adaptée.

Les causes d'abandon sont également prises en compte dans la démarche d'amélioration continue de HERIT INSTITUT® afin d'éviter, lorsque cela est possible, qu'une situation similaire se reproduise.

Éléments observables :

Suivi des présences et absences ; Digiforma ; indicateurs d'abandon et d'interruption ; échanges avec les apprenants concernés ; questionnaires et bilans ; suivi des réclamations ; tableau de suivi des adaptations ; actions correctives et démarche d'amélioration continue. Document HERIT Procédure gestion des abandons

11 - Suivi post-formation

11.1 Identifiez-vous les données relatives aux apprenants en situation de handicap dans tous vos indicateurs de performance et de résultats ?

Niveau de réalisation : 100 %

Réalisations/actions conduites :

HERIT INSTITUT® assure déjà le suivi de ses principaux indicateurs de performance et de résultats, notamment à travers Digiforma : assiduité, taux de réalisation, résultats des évaluations, satisfaction des apprenants et taux d'abandon.

À ce jour, le taux d'abandon est de 0 %.

Dans le cadre du renforcement de sa politique d'accessibilité en 2026, HERIT INSTITUT® met en place un suivi complémentaire permettant d'identifier les parcours pour lesquels un besoin spécifique ou une adaptation a été nécessaire et d'en évaluer l'efficacité.

Ce suivi a vocation à permettre l'analyse des adaptations mises en œuvre, du déroulement du parcours, de la satisfaction de l'apprenant et de l'atteinte des objectifs de formation.

Une attention particulière est portée à la confidentialité : les données de suivi portent prioritairement sur les besoins identifiés et les adaptations réalisées, sans faire apparaître de diagnostic médical lorsqu'il n'est pas nécessaire.

Ces éléments viendront compléter les indicateurs qualité déjà suivis dans Digiforma et permettront d'alimenter la démarche d'amélioration continue de HERIT INSTITUT®.

Éléments observables :

Tableaux de bord et statistiques Digiforma ; résultats chiffrés annuels ; taux de satisfaction ; évaluations des acquis ; suivi de l'assiduité ; taux d'abandon de 0 % ; questionnaires de fin de formation ; tableau de suivi des besoins spécifiques et adaptations ; procédure de gestion des abandons ; plan d'amélioration continue et auto-positionnement Agefiph.

NOTRE PLAN DE PROGRÈS

ORGANISER UNE ACCESSIBILITÉ POUR TOUS

2 - Mobilisation & Professionnalisation des collaborateurs

<u>Objectif de progrès :</u>	Renforcer les compétences de l'équipe sur le handicap et la neurodiversité
<u>Actions à conduire pour progresser :</u>	Formaliser les rôles de la référente handicap et de Marianne Seguin comme personne ressource, et poursuivre la professionnalisation à travers les ressources, ateliers ou webinaires Agefiph/RHF..
<u>Temporalité de réalisation :</u>	Dans les 6 prochains mois
<u>Indicateur de réalisation :</u>	Participation de la référente handicap et/ou de la personne ressource à au moins une action de sensibilisation ou de professionnalisation Agefiph/RHF.

5 - Accessibilité numérique et pédagogique

<u>Objectif de progrès :</u>	Améliorer progressivement l'accessibilité des supports pédagogiques et numériques
<u>Actions à conduire pour progresser :</u>	Profiter de l'actualisation des supports HERIT pour améliorer progressivement leur lisibilité et leur accessibilité et mieux prendre en compte les différents besoins des apprenants.
<u>Temporalité de réalisation :</u>	Au cours de l'année
<u>Indicateur de réalisation :</u>	Prise en compte de critères de lisibilité et d'accessibilité lors de la création ou de l'actualisation des supports pédagogiques HERIT.

6 - Communication externe

<u>Objectif de progrès :</u>	Renforcer et formaliser la communication sur l'accessibilité des formations
<u>Actions à conduire pour progresser :</u>	Renforcer et formaliser la communication sur l'accessibilité des formations Améliorer progressivement la visibilité et l'harmonisation des informations relatives au handicap et à l'accessibilité sur le site internet, les programmes, Digiforma, l'espace apprenant et les documents communiqués aux participants.
<u>Temporalité de réalisation :</u>	Dans les 3 prochains mois
<u>Indicateur de réalisation :</u>	Informations relatives au handicap et à l'accessibilité actualisées et harmonisées sur les principaux supports de communication HERIT.

S'ADAPTER A CHACUN - PARCOURS DE L'APPRENANT